



PRÉFET DE LA SAVOIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Communes de VAL CENIS, AVRIEUX, ORELLE, et SAINT-ANDRE

**Révision des arrêtés préfectoraux déclarant d'utilité publique l'instauration des périmètres de protection des captages d'eau potable destinée à la consommation humaine de La Fenêtre du Suiffet et Pré Clément Nord et Sud (Val Cenis/Bramans),
Saint-Benoît (Avrieux),
Replat, Verney et Bonvillard les Crozes (Orelle),
Chatel, Penet et Champ de la Côte (Saint-André),**

situés à l'aplomb du tunnel transfrontalier LYON-TURIN

LE PREFET DE LA SAVOIE informe le public que, par arrêté préfectoral du 23 mai 2024, une enquête publique simplifiée préalable à la déclaration d'utilité publique concernant la révision des arrêtés préfectoraux de DUP, notamment la modification des prescriptions dans les périmètres de protection des captages de la Fenêtre du Suiffet et Pré Clément Nord et Sud situés sur le territoire de la commune de Val Cenis/Bramans (arrêté de DUP du 12/08/2014), du captage de Saint Benoit situé sur le territoire de la commune d'Avrieux (arrêté de DUP du 21/04/2016), des captages de Replat, Verney et Bonvillard les Crozes situés sur le territoire de la commune d'Orelle (arrêté de DUP du 24/04/2014), et des captages de Chatel, Penet et Champ de la Côte situés sur le territoire de la commune de Saint-André (arrêté de DUP du 8/12/2016), est ouverte **du jeudi 20 juin 2024 (9 h 00) au vendredi 5 juillet 2024 (17 h 00) inclus**, dans les mairies de Val Cenis, Avrieux, Orelle et Saint-André ainsi qu'au siège de l'enquête à la préfecture de la Savoie.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier sera consultable par le public :

- dans les mairies de Val Cenis (au siège de la mairie à Termignon ainsi qu'à la commune déléguée de Bramans), Avrieux, Orelle et Saint-André, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, ainsi qu'au siège de l'enquête à la préfecture de la Savoie – Bâtiment Caffé au 1^{er} étage (hall d'accueil) - Château des Ducs de Savoie à Chambéry aux jours et heures d'ouverture, soit du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30,
- sur un poste informatique mis à la disposition du public à la préfecture de la Savoie à Chambéry à l'adresse ci-dessus, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30.
- sur un site internet comportant le dossier d'enquête et un registre dématérialisé sécurisé auquel le public peut transmettre ses contributions et propositions directement à l'adresse internet suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/5434>
- sur le site internet de la préfecture de la Savoie : <https://www.savoie.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques>

Chacun pourra en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations :

- sur le registre ouvert dans chacune des mairies de Val Cenis (au siège de la mairie à Termignon et à la commune déléguée de Bramans), d'Avrieux, d'Orelle et de Saint-André,
- sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/5434>. Les contributions pourront également être transmises via l'adresse mail suivante : enquete-publique-5434@registre-dematerialise.fr
- par écrit au commissaire enquêteur à la préfecture de la Savoie – Direction de la citoyenneté et de la légalité à l'adresse suivante : Château des Ducs de Savoie – B.P. 1801 - Chambéry cédex, avant la date de clôture de l'enquête.

Les observations et propositions du public, transmises par voie électronique, sont consultables sur le registre dématérialisé et celles transmises par voie postale, au siège de l'enquête à la préfecture de la Savoie à l'adresse indiquée ci-dessus.

M. Gérard HOVELAQUE, ingénieur des travaux publics de l'Etat en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur, et M. Christian PIGNOL, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines en retraite, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le commissaire enquêteur se tiendra, en personne, à la disposition du public :

- le jeudi 20 juin 2024, de 09 h 00 à 12 h 00 en mairie de AVRIEUX
- le jeudi 20 juin 2024, de 14 h 00 à 17 h 00 en mairie de ORELLE
- le mardi 2 juillet 2024, de 14 h 00 à 17 h 00 en mairie de SAINT-ANDRE
- le vendredi 5 juillet 2024, de 09 h 00 à 12 h 00 en mairie de VAL CENIS/Bramans
- le vendredi 5 juillet 2024, de 14 h 00 à 17 h 00 en mairie de VAL CENIS/Termignon.

Est désigné en qualité de responsable du projet : Monsieur le Préfet de la Savoie représenté par les services de la Direction Départementale des Territoires (DDT). L'autorité organisatrice de l'enquête est l'Agence Régionale de Santé (ARS) Auvergne-Rhône-Alpes/Délégation départementale de la Savoie.

Dans un délai d'un mois après la fin de l'enquête, le commissaire enquêteur transmettra à la délégation départementale de Savoie de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes, service Santé-environnement, son rapport, ses conclusions motivées, les dossiers d'enquête ainsi que les registres. Il transmettra simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées au président du tribunal administratif de Grenoble.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant le délai d'un an, en mairies de Val Cenis, Avrieux, Orelle et Saint-André, à la sous-préfecture de Saint Jean de Maurienne, et à la délégation départementale de Savoie de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes, service Santé-environnement, ainsi que sur le site internet de la préfecture de la Savoie : <https://www.savoie.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques>.